

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2025 / N° 7**

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le 16/05/2025
ID : 026-212603054-20250515-4_2025_7-DE

SEANCE du 15 MAI 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 05.05.2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, REBOUL Gregory

Absentes excusées : MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé
LASSAGNE Cécile donne procuration à BROCHIER Nicolas

Absente : MINDER Pascale

Objet : Convention de mise à disposition de services entre la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération – Périscolaire : Avenant n°10

Monsieur le Maire rappelle la convention conclue en application de l'article L.5211-4-1-IV du CGCT qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des agents, utiles à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs périscolaire » auprès de l'agglomération. Il est nécessaire de signer un avenant à cette convention afin de modifier les heures de mise à disposition des agents :

A compter du 22.05.2025 (annexe 1) :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| - Mme MARTIN Christel | 7H20 par semaine en période scolaire |
| - Mme GRUNDIG Laetitia | 7H00 par semaine en période scolaire |
| - Mme SALABELLE Angélique | 7H00 par semaine en période scolaire |

A compter du 01.09.2025

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| - Mme MARTIN Christel | 7H20 par semaine en période scolaire |
| - Mme GRUNDIG Laetitia | 7H00 par semaine en période scolaire |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

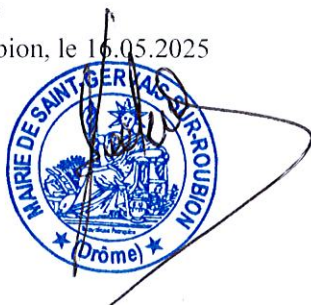
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 à la convention annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.05.2025

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 16.05.2025
Et de la réception en Préfecture le 16.05.2025

